

AFFAIRE N° 8

OBJET : PROGRAMME EAU POTABLE 1981.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation le PROGRAMME EAU POTABLE au titre de l'année 1981 qui comprend les opérations ci-après :

A - RESEAU PRIMAIRE

- Liaison Puits Z.E.C./Station de Bellepierre
- Equipement du Puits Z.E.C. 1ère tranche
- Pompe de secours Puits Z.E.C.
- Modification électrique de la Station de Bellepierre

B - RENFORCEMENT DE RESEAUX ET EXTENSIONS DIVERSES

- en centre ville et dans les écarts de SAINT-DENIS

Le montant des travaux s'élève à 5 000 000 F, financés de la façon suivante :

- subvention du Ministère de l'Intérieur.....	1 000 000 F
- emprunt C.D.C.	4 000 000 F
	<hr/>
	5 000 000 F

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver ce programme
- de m'autoriser à solliciter la subvention du M.I. ainsi que l'emprunt correspondant.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions :

"Les Commissions sont favorables à ce nouveau programme axé en majorité

.../...

.../...

sur les extensions diverses dont l'intérêt est double :

- d'une part, il permet d'alimenter une partie de la population qui ne l'est pas actuellement ;
- d'autre part, il permet à cette population de bénéficier des crédits mis en place au niveau départemental pour les branchements."

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

LE MAIRE - Au début, on m'avait présenté un projet de délibération où l'accent était mis beaucoup plus sur le réseau primaire que sur le renforcement et extension de réseaux. J'ai demandé qu'on la refasse, en inversant ces facteurs. Nous aurons donc, sur les cinq millions, environ 3 à 3,5 millions pour ces renforcements de réseaux et extensions diverses, et le reste sera affecté au réseau primaire.

Mise aux voix, cette affaire EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ
